



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2009
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : comptabilité environnementale**

Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande de la Commission de statistique à sa quarantième session (voir E/2009/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale. Le rapport décrit le mandat et le mode de fonctionnement du Comité d'experts ainsi que l'état d'avancement de ses travaux, en particulier le projet de révision du Système de comptabilité économique et environnementale. Il fait le point des activités engagées pour mettre la dernière main aux recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, décrit les progrès accomplis en ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et récapitule les points à examiner par la Commission.

* E/CN.3/2010/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mandat et mode de fonctionnement du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale	4
III. État d'avancement des travaux du Comité d'experts	5
A. Révision du Système de comptabilité économique et environnementale	5
B. Établissement du système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie et du système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières	9
C. Coordination	10
IV. Établissement des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau et mise en application du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau	14
A. Rédaction des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau...	14
B. Obstacles à la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et voie à suivre	16
V. Points à examiner	19

I. Introduction

1. À sa quarantième session, tenue du 24 au 27 février 2009, la Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale¹ et s'est félicitée de l'état d'avancement des travaux accomplis par le Comité;

b) A déclaré qu'elle appuyait pleinement le projet de révision du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), pris note avec satisfaction des activités menées par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie et d'autres groupes, et constaté qu'il fallait achever dès que possible le manuel de comptabilité économique et environnementale;

c) A relevé que les avis divergeaient quant à la proposition d'élargir le mandat du Comité d'experts pour y ajouter les statistiques relatives à l'environnement et au changement climatique et prié le Comité de réviser son mandat, ses attributions et sa structure de gouvernance de manière à rendre compte de ses activités axées sur la comptabilité économique et environnementale et du rôle qu'il joue s'agissant des statistiques de l'environnement et du changement climatique;

d) A estimé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de créer un groupe consultatif sur la comptabilité économique et environnementale et les statistiques de l'environnement, a décidé que le Comité d'experts aurait besoin d'être conseillé sur certaines questions de fond et a recommandé que les groupes techniques soient convoqués de manière ponctuelle, selon les besoins;

e) A prié le Comité de soumettre le mandat, la structure de gouvernance et les attributions révisés à son Bureau pour examen et à elle-même afin qu'elle continue de les examiner à sa quarante et unième session;

f) A également prié le Comité d'établir un programme de travail énonçant ses priorités et de le diffuser largement;

g) A réaffirmé que la révision du SCEE était une tâche prioritaire pour le Comité;

h) A constaté que les bureaux nationaux de statistique jouaient un rôle central dans la coordination et le développement d'une comptabilité environnementale et économique, tout en soulignant que les pays devaient collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux qui sont peut-être les principaux collecteurs de données sur des sujets particuliers;

i) A noté que des moyens financiers limités étaient disponibles pour le projet de révision du SCEE, s'est félicitée des offres faites par les États Membres et les organisations internationales et a encouragé tous les États Membres à apporter leur contribution en nature ou en espèces au projet;

j) A pris note de la demande faite par les pays pour que le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEE-RE), le Système de comptabilité économique et environnementale pour

¹ E/CN.3/2009/1.

l'énergie (SCEE-E) et le Système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières (SCEE-CFM) soient, une fois disponibles, traduits dès que possible dans les autres langues officielles de l'ONU;

k) A encouragé le Comité à élaborer une stratégie destinée à renforcer les capacités dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale.

2. Le présent rapport est organisé comme suit : a) la section II décrit le mandat et le fonctionnement du Comité d'experts; la section III fait le point des travaux engagés par le Comité, en particulier en ce qui concerne le projet de révision du Système de comptabilité économique et environnementale et l'établissement des sous-systèmes sur l'énergie et la comptabilité des flux de matières et rend compte des activités des groupes dont les travaux recourent le mandat du Comité s'agissant de l'établissement de statistiques de l'environnement, de l'énergie et d'autres statistiques à l'appui de la comptabilité économique environnementale. La section IV est consacrée à la mise au point des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau et décrit les progrès accomplis en ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. La section V présente les points que la Commission devra examiner.

II. Mandat et mode de fonctionnement du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale

3. Faisant suite à la demande de la Commission de statistique à sa quarantième session, le Comité d'experts a examiné son mandat, son mode de fonctionnement et son programme de travail à l'occasion de sa quatrième réunion, qui a eu lieu à New York du 24 au 26 juin 2009. On trouvera un récapitulatif concernant les décisions prises quant au mandat, aux modalités de fonctionnement et au programme de travail dans le présent rapport. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans un document d'information présenté à la Commission à sa quarante et unième session.

4. Il a été décidé que le mandat du Comité engloberait la comptabilité économique environnementale et les statistiques d'appui. Par « statistiques d'appui », on entend les statistiques de l'environnement, de l'énergie et autres qui étayaient la comptabilité économique environnementale.

5. Le Comité a également décidé d'exclure les changements climatiques de la portée des statistiques couvertes et de les présenter comme un exemple d'application du Système de comptabilité économique et environnementale, notamment en ce qui concerne la formulation de réponses statistiques aux questions de politique générale qui se font jour.

6. Le Comité a estimé qu'il fallait affiner le texte décrivant les relations le liant à d'autres groupes qui s'occupent de questions relevant de son mandat afin de tenir compte du fait que certains groupes peuvent avoir leur propre mandat et modalités de fonctionnement.

7. Le Comité a décidé d'organiser son programme de travail sur la comptabilité économique environnementale et les statistiques d'appui en six domaines : a) la coordination afin de faciliter la collaboration, l'intégration et la complémentarité des programmes; b) l'établissement de méthodes concernant les normes statistiques et la

conduite d'autres recherches afin de superviser la conception de normes et de documents méthodologiques; c) la mise au point de bases de données afin de veiller à ce qu'elles soient fondées sur des normes statistiques et des recommandations internationales; d) la mise en œuvre et le renforcement des capacités afin de mettre au point des stratégies concertées de mise en œuvre relatives aux statistiques d'appui et à leur intégration dans le SCEE; e) les activités de promotion afin de généraliser la comptabilité économique environnementale et les statistiques d'appui dans les systèmes statistiques; f) la formulation d'une réponse statistique aux nouvelles questions de politique générale afin de faire progresser au plan international l'idée d'une réponse statistique coordonnée, par exemple pour faire face aux changements climatiques, tenir compte de la viabilité et gérer les ressources naturelles.

8. Le Comité a confirmé de nouveau qu'il continuerait à accorder la priorité à la révision du SCEE dans son programme de travail. Les sous-systèmes, tels que le Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie et le Système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières, font également partie de son programme de travail. Le Comité a réaffirmé que les sous-systèmes devaient se greffer sur le système principal, à savoir le SCEE, et être totalement compatibles avec lui. Il faudrait aussi que la mise au point du cadre théorique des sous-systèmes permette de dégager des effets de synergie avec la révision du SCEE. Présenté sous forme de document de travail à la Commission à sa quarante et unième session, le programme de travail prévoit une série de produits et des délais, indique quelles sont les entités chargées des produits et hiérarchise les produits à court et à moyen terme.

III. État d'avancement des travaux du Comité d'experts

9. On trouvera ci-après une description de l'état d'avancement de la révision du SCEE, de l'élaboration des sous-systèmes (énergie et flux de matières) et des activités menées par des groupes, dont les travaux relèvent du mandat du Comité.

A. Révision du Système de comptabilité économique et environnementale

10. Le plan de gestion de la révision du SCEE, qui comprenait notamment une description des éléments et des phases de la révision, a été présenté dans un document d'information à la Commission à sa quarantième session, en février 2009. Le document sera mis à jour afin de tenir compte des changements concernant le mode de fonctionnement du Comité présenté à la section précédente. Il décrira également les étapes qui permettront de mettre la dernière main à la révision du SCEE ainsi que l'organisation des chapitres.

11. Le Comité a réaffirmé que le SCEE révisé comprendrait trois volumes : le premier serait consacré à la norme statistique internationale; le deuxième porterait sur les sujets sur lesquels un consensus ne se serait pas dégagé, mais qui revêtent un grand intérêt pour les politiques; le troisième illustrerait les applications des comptes présentés dans les deux premiers volumes. Il est prévu que la liste des questions abordées dans le volume 1 sera prête d'ici à la fin de 2009 et il est envisagé de tenir des consultations à l'échelon international pendant le premier semestre de 2010 concernant les recommandations sur les sujets à traiter dans le volume 1.

12. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description des progrès accomplis pour régler les problèmes que pose l'établissement du volume 1, une présentation des modalités de financement du projet et une esquisse des travaux futurs.

1. Progrès accomplis s'agissant de la liste des questions devant faire partie de la révision du SCEE

13. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale s'est réuni à Wiesbaden (Allemagne) du 30 novembre au 4 décembre 2009. En 2008 et en 2009, le Groupe s'est penché sur les 21 questions dont il était saisi et est parvenu à un accord sur 18 d'entre elles. Il faudra organiser de nouvelles consultations électroniques sur les trois questions qui restent, mais un accord devrait se dégager d'ici au début de 2010. Les progrès accomplis sur les questions groupées par grands sujets sont décrits ci-après. Un rapport détaillé établi par le Groupe de Londres est également soumis à la Commission, à sa quarante et unième session, sous forme de document d'information.

Comptabilité des flux physiques

14. Les participants à la réunion de Wiesbaden se sont entendus sur une définition et une classification des flux physiques. Le Groupe de Londres établit actuellement un document de synthèse dans lequel il affinera encore la définition du terme « déchets ». Il est important de noter que la solution adoptée cadre parfaitement avec le SCEE.

15. Le volume 1 révisé comportera des tableaux expliquant les différences entre les définitions et les classifications utilisées dans les bilans et les comptes de l'énergie. Il en sera de même pour les différences entre les statistiques des émissions atmosphériques, qui suivent les lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et les comptes des émissions atmosphériques, qui suivent le principe de résidence défini dans le Système de comptabilité nationale.

16. La classification des produits énergétiques retenue dans le SCEE cadrera avec celle des recommandations internationales pour les statistiques énergétiques. Cela signifie que les comptes standard ne seront pas prêts tant que l'élaboration des recommandations n'est pas achevée, ce qui devrait se produire en février 2010.

Comptabilité monétaire

17. Les débats sur l'industrie de l'environnement et sur les taxes environnementales se sont clos et des documents de synthèse sont en cours d'établissement. Un document de synthèse sur les transferts motivés par des considérations environnementales est en cours d'élaboration. Il portera non seulement sur les subventions, mais aussi sur les aides à l'investissement et les transferts sociaux en nature, dont le but est la protection de l'environnement. Il sera présenté au Groupe de Londres à des fins de consultations d'ici au début de 2010.

18. Le Groupe de Londres a décidé de suivre le Système de comptabilité nationale (SCN) 2008 en ce qui concerne le traitement des droits d'émission de carbone, encore qu'il ait admis que des droits découlant de mécanismes pour un développement propre et une mise en œuvre commune risquent de ne pas être comptabilisés. Un document de synthèse décrivant les tableaux standard sur les flux et les droits d'émission qui figureront dans le volume 1 du SCEE révisé est en cours d'établissement.

19. Lors de ses réunions à Bruxelles et à Canberra, le Groupe de Londres a fait sienne la recommandation tendant à combiner la Classification des activités de protection de l'environnement et le Classement des activités et des dépenses relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources pour obtenir la Classification des activités et des dépenses environnementales, comme indiqué dans le document de synthèse. Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales est actuellement saisi de la proposition à des fins d'approbation.

Épuisement des ressources

20. Les questions relatives à l'épuisement des ressources naturelles sont désormais réglées. Dans le volume 1 du SCEE révisé, il sera rendu compte de l'épuisement des ressources naturelles de façon analogue à la consommation de capital fixe. Cela signifie que le revenu net et l'épargne nette seront ajustés pour tenir compte de la dépréciation des ressources naturelles due à l'extraction. Le Groupe de Londres a également recommandé que les documents de synthèse soient diffusés aux organismes s'occupant de la comptabilité nationale.

21. Le Groupe de Londres a estimé qu'il fallait rendre compte de la diminution du rendement des terres dans le compte de production plutôt que dans les comptes relatifs aux autres changements en volume, sur le modèle de la comptabilisation de l'épuisement des ressources renouvelables et non renouvelables. Toutefois, le Groupe a estimé qu'il fallait mieux cerner la faisabilité de mesurer l'épuisement et l'érosion des sols avant de décider dans quel volume – volume 1 ou volume 2 – il valait mieux aborder la question de l'épuisement et de l'érosion au début de 2010.

Comptabilité des actifs

22. Le Groupe de Londres a réglé un certain nombre de questions couvrant différents aspects des ressources naturelles, telles que les stocks de poissons, la sylviculture, les terres, les sols et l'eau. La question de la définition des ressources en eau mérite cependant d'être précisée. La question de la classification générale des actifs dans le SCEE fait partie des grandes questions encore en suspens. Le Groupe de Londres estime que dans l'absolu le SCEE tout entier (volumes 1 et 2) devrait commencer à mesurer les actifs du point de vue des écosystèmes. Cela ne changerait rien à la couverture des actifs dans le SCEE 2003, mais cela signifierait une réorganisation de la structure du classement des actifs. Il convient cependant d'étudier plus avant s'il est véritablement possible d'adopter cette proposition. À cette fin, le document présenté à la réunion de Wiesbaden sera réorganisé pour être transformé en questionnaire de nature à orienter les débats, en commençant par les questions de rang plus élevé (par exemple, la définition des actifs) pour aller vers les questions de rang moins élevé. Le Groupe de Londres a estimé que les consultations ne devaient pas se limiter à ses membres, mais être élargies pour y associer, par exemple, les experts de l'ancien Groupe de Canberra 2.

23. Le Groupe de Londres s'est intéressé à l'idée que l'on se fait généralement de la séquestration du carbone par les forêts et les sols et à la mesure de ce phénomène. Il a décidé que les changements relatifs au piégeage du carbone par les forêts seraient présentés dans les comptes sur les forêts dans le volume 1 du SCEE. Les comptes relatifs aux cycles complets du carbone seront présentés dans le volume 2 du fait de diverses incertitudes qui entourent les mesures.

24. Le Groupe est d'accord sur les principes touchant les comptes et les classifications relatifs à l'utilisation des terres et à la couverture des sols. Il établira des documents de synthèse sur la classification de l'utilisation des terres d'ici à la fin de janvier 2010 et sur la couverture des sols d'ici à avril 2010.

25. S'agissant des ressources en énergie renouvelable, le Groupe de Londres est d'accord pour dire qu'il faut comptabiliser les bénéfices tirés des ressources dans la valeur des terres dont ils sont tirés. Cela signifie que le SCEE ne doit pas comporter des entrées distinctes pour les ressources en énergie renouvelable puisque cela équivaudrait à une double comptabilisation. Le Groupe établit actuellement un document de synthèse et l'on peut considérer la question comme réglée.

2. Financement du projet

26. Les États Membres et les organisations internationales ont annoncé quelle serait leur contribution au projet à la quarantième session de la Commission de statistique, et la Division de statistique a créé un fonds d'affectation spéciale aux fins de la révision du SCEE. Le Fonds compte actuellement 80 000 dollars, mais les pays et les organisations internationales se sont engagés fermement à verser 280 000 dollars de plus d'ici au début de 2010. Cela représente quelque 23 % du coût estimatif total du projet.

27. Étant donné qu'il a fallu du temps pour obtenir la garantie d'un financement suffisant, il n'a pas été possible de recruter l'éditeur en 2009. Le Bureau australien des statistiques a cependant détaché l'un de ses collaborateurs, qui a joué le rôle d'éditeur par intérim à partir de mai 2009. Il a mis au point un plan annoté pour le volume 1 du SCEE révisé, établi une série de tableaux, rédigé des documents de travail, participé à deux réunions du Groupe de Londres et entamé la rédaction du texte des chapitres du SCEE révisé.

28. L'éditeur par intérim continuera à s'acquitter de sa mission jusqu'en février 2010, moment où l'on devrait avoir pourvu le poste d'éditeur.

3. Travaux futurs

29. En 2010 et en 2011, le secrétariat du Comité d'experts diffusera des documents de synthèse aux pays afin de solliciter leurs observations sur les recommandations du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale. Les recommandations seront également examinées lors des réunions des commissions régionales et à l'occasion de réunions internationales auxquelles participeront des statisticiens, des universitaires, des scientifiques et des spécialistes de la comptabilité commerciale.

30. Parallèlement, l'éditeur rédigera l'ébauche des chapitres du volume 1, avec le concours d'une équipe d'experts représentant des pays et des organisations internationales. Le secrétariat du Comité d'experts diffusera l'ébauche à tous les pays pour observations, après approbation du Comité. Il fera la synthèse des observations et l'éditeur, secondé par son équipe, établira la version révisée des chapitres. Le volume 1 devrait être prêt dans sa version provisoire au premier semestre 2011 et diffusé à tous les pays pour observations, après approbation du Comité. Le volume 1 sera ensuite soumis à la Commission de statistique à sa quarante-troisième session, en 2012, pour adoption comme norme statistique internationale.

31. En 2010-2011, des sous-groupes du Groupe de Londres établiront des projets de document technique qui cadreront avec les trois thèmes retenus pour le volume 3, à savoir les changements climatiques, la viabilité et la gestion des ressources. D'autres applications du SCEE, par exemple celles concernant l'empreinte écologique, sont à l'étude.

32. On s'attend aussi à ce que le groupe qui s'occupe de l'évaluation des actifs et de la dégradation des écosystèmes sous la direction de la Banque mondiale propose une recommandation sur les questions relatives à l'évaluation d'ici à la fin de 2010 et à ce que le groupe dirigé par l'Agence européenne pour l'environnement arrête une classification des services et des actifs afférents aux écosystèmes, qui servira à l'établissement du volume 2. Les parties du volume 3 qui présentent un intérêt pour le volume 1 seront présentées à la Commission de statistique sous forme de document d'information. Les volumes 2 et 3 devraient être prêts vers le milieu de 2012 au plus tard et faire l'objet de consultations internationales avant d'être soumis à la Commission en 2013.

B. Établissement du système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie et du système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières

1. Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie

33. Le Comité a examiné les progrès accomplis pour régler les questions relatives aux comptes de l'énergie et à l'élaboration du SCEE-E. Il n'y a plus aucune question en suspens. En fait, les travaux sur le SCEE-E ont servi à régler les questions relatives à la révision du SCEE. Les projets de chapitre sur les comptes d'actifs physiques et monétaires et sur les comptes des flux physiques et monétaires sont prêts. Le SCEE-E devrait être présenté à la Commission de statistique, à sa quarante-deuxième session, en 2011. Les activités relatives à la mise au point définitive du SCEE-E sont présentées dans un document² dont le Comité d'experts a été saisi à sa quatrième réunion.

34. Le Comité a demandé avec insistance que les travaux sur les recommandations internationales pour les statistiques énergétiques et ceux sur le SCEE-E progressent en étroite coopération afin de veiller, dans toute la mesure possible, à ce que les deux normes, notamment leur portée, cadrent l'une avec l'autre.

2. Système de comptabilité économique et environnementale pour les flux de matières

35. Le Comité d'experts a examiné les progrès accomplis dans l'établissement du SCEE-CFM. Il a pris note des travaux relatifs à la classification des flux physiques, notamment les flux de déchets, et à l'harmonisation des pratiques de comptabilité des flux de matières avec les notions du SCEE, en particulier l'enregistrement des ressources biologiques cultivées.

² Voir <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/UNCEEA-4-23a.pdf>.

C. Coordination

36. Comme demandé par la Commission de statistique, le Comité d'experts a examiné l'état d'avancement des activités des groupes d'étude et des groupes d'experts techniques dont les travaux recoupent son propre mandat. Il s'est ainsi intéressé aux activités du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement et du groupe d'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'Eurostat sur la prise en considération des permis d'émission dans les comptes nationaux ainsi qu'aux travaux de l'OCDE et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ayant trait à son propre programme de travail.

1. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

37. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale s'est réuni à Canberra du 27 au 30 avril 2009 et à Wiesbaden (Allemagne) du 30 novembre au 4 décembre 2009 afin d'examiner et de régler les questions encore en suspens pour le volume 1 du SCEE révisé.

38. Le Groupe de Londres a remercié son président, Mark de Haan, de l'Institut néerlandais de statistique, de son dynamisme et l'a réélu pour un nouveau mandat. Il s'est intéressé au rôle qui serait le sien dans les années à venir. Il continuera de jouer un rôle majeur en examinant les chapitres du volume 1 du SCEE révisé et en veillant à la cohérence entre les chapitres. Le Groupe supervisera l'établissement du volume 2 sans y être cependant étroitement associé et participera à l'élaboration du volume 3.

2. Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

39. Le groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie s'est réuni à Ottawa du 2 au 6 février 2009 afin d'examiner les ébauches et plans des chapitres des recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie. Les participants se sont mis d'accord sur les mesures à prendre pour faire progresser les travaux en 2009 et présenter les recommandations à la Commission de statistique, à sa quarante-deuxième session en 2011, pour adoption.

40. Le Groupe d'Oslo s'occupe de la mise au point des statistiques de l'énergie de sorte qu'elles fassent partie intégrante des statistiques nationales et veille à ce que les systèmes nationaux chargés des statistiques officielles de l'énergie adhèrent aux normes internationales et aux prescriptions en matière de communication de l'information. En 2009, des équipes de rédaction composées de membres qui s'étaient portés volontaires ont poursuivi les travaux sur les recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie et sur d'autres sujets touchant les statistiques officielles de l'énergie. Dans le cadre des consultations sur les recommandations, le Groupe a tenu deux réunions virtuelles afin de pouvoir disposer d'un projet complet à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Cork (Irlande) du 1^{er} au 4 février 2010.

41. À Ottawa, en février 2009, le Groupe d'Oslo a décidé de créer un groupe qui participerait à la rédaction du chapitre sur les bilans énergie. L'Institut norvégien de statistique a accueilli le premier atelier à Oslo. Il s'agissait de recenser les principaux éléments à prendre en considération dans un bilan international

harmonisé, de définir le plan de travail à suivre pour la rédaction du chapitre et de répartir les tâches. Sur la base des conclusions formulées par le groupe sur un certain nombre de questions examinées pendant la réunion, un plan préliminaire a été établi et soumis pour examen lors de la première réunion virtuelle du Groupe d'Oslo.

42. Le Groupe d'Oslo s'est penché sur la deuxième ébauche des définitions harmonisées relatives aux produits et aux flux énergétiques mises au point par le Groupe intersecrétariats et a formulé des observations à la quatrième réunion du Groupe intersecrétariats tenue à Paris en octobre 2009. Les définitions harmonisées seront cruciales puisqu'elles serviront de fondement à l'élaboration de la nouvelle classification internationale normalisée de l'énergie. Le Groupe d'Oslo a examiné une ébauche de cette classification à l'occasion de sa deuxième réunion virtuelle.

43. L'Institut norvégien de statistique assure le secrétariat du Groupe d'Oslo et facilite les communications entre les membres du Groupe par l'intermédiaire d'un site Web dont il assure l'administration. Le site sert de forum aux membres du Groupe et facilite la rédaction des recommandations internationales et du manuel des statisticiens de l'énergie qui les accompagnera.

3. Travaux de l'OCDE touchant le programme de travail du Comité d'experts

44. Les travaux de l'OCDE qui présentent un intérêt pour le programme du Comité d'experts portent sur deux domaines : les flux de matières et la productivité des ressources, et l'examen du questionnaire de l'Organisation sur l'état de l'environnement.

45. L'OCDE a entrepris les travaux sur les flux de matières et la productivité des ressources dans le prolongement des recommandations faites par son conseil sur la question en avril 2004 et en mars 2008. En 2009 et en 2010, elle entend prêter une attention particulière à la poursuite de la mise au point de la base d'information et des indicateurs connexes et à l'établissement d'un rapport factuel sur les flux de matières et la productivité des ressources dans les pays membres et ailleurs.

46. L'examen du questionnaire sur l'état de l'environnement a été lancé en 2009, en étroite coopération avec Eurostat, la Division de statistique de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement. Les participants tiennent compte des faits nouveaux intervenus dans le domaine des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale. Un ensemble de sections restructurées et mises à jour sera disponible en 2011.

4. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement

47. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement a établi un rapport à l'intention de la Commission de statistique à sa quarante et unième session. Les activités du Groupe sont décrites dans le document E/CN.3/2010/10.

5. Groupe d'étude OCDE-Eurostat sur le traitement des permis d'émission dans la comptabilité nationale

48. L'OCDE et Eurostat ont créé le groupe d'étude sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Le groupe se compose

d'experts nationaux, d'experts représentant les organismes internationaux chargés des normes applicables (statistiques financières des pouvoirs publics, balance des paiements, statistiques sur les revenus des administrations, système de comptabilité économique et environnementale, etc.) et de spécialistes des questions d'imposition. Il a tenu deux réunions, en juillet et en novembre 2009, et a entamé l'établissement de son rapport final qu'il présentera au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Il y recensera les principales options offertes aux comptables nationaux et y décrira des exemples d'utilisation assortis de leurs avantages et inconvénients.

49. Le groupe d'étude a pris le SCN 2008 et les conclusions des débats du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale comme point de départ. Le SCN 2008 recommande clairement que les versements relatifs aux permis d'émission dans l'atmosphère soient enregistrés parmi les impôts. De façon générale, les membres du groupe d'étude ont estimé que cet impôt entrait dans le cadre des autres impôts sur la production et devait être comptabilisé au moment de l'émission.

50. Le groupe d'étude s'est tout particulièrement intéressé à l'enregistrement statistique des programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission, mais a aussi étudié d'autres types de permis. Il a soulevé deux questions majeures, à savoir comment évaluer les impôts à comptabiliser et comment traiter le commerce transfrontière de permis.

51. Le groupe d'étude a recensé plusieurs options qui pourraient être appliquées et évalué leurs avantages et inconvénients. Les deux grandes options se divisent comme suit : a) une option partage des actifs, dans laquelle la valeur du permis est divisée entre des actifs financiers et des actifs non financiers, ce dernier élément représentant l'évolution de la valeur du permis faisant l'objet de l'échange; b) une option actifs financiers, dans laquelle le gouvernement émetteur conserve une obligation financière dont le montant fluctue au gré du marché. Dans le premier cas, la valeur de l'impôt à enregistrer doit être évaluée en fonction du prix d'achat initial du permis; dans le second cas, elle correspond au prix du marché au moment de l'émission. Étant donné les fluctuations des cours, il est possible que ces deux montants soient très différents l'un de l'autre.

52. Le groupe d'étude a estimé qu'il fallait créer une écriture comptable lorsque le permis était transféré dans un pays autre que le pays d'émission. Il a également envisagé une option de comptabilisation dans laquelle les impôts à enregistrer sont réglés à une organisation internationale chargée de l'administration du système, mais il doit encore décrire cette option plus avant dans son rapport final.

6. Groupe d'étude CEE-Eurostat-OCDE sur la mesure du développement durable

53. En octobre 2008, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a créé un groupe d'étude commun à la CEE, à Eurostat et à l'OCDE et l'a chargé de mesurer le développement durable et de poursuivre les travaux de son prédécesseur, le groupe de travail sur les statistiques du développement durable. Le groupe d'étude poursuivra la mise au point des notions relatives à la démarche axée sur le capital et définira des indicateurs de nature à présenter le développement durable sur le long terme. Il s'intéressera aussi à des indicateurs qui rendront compte des aspects concernant la distribution pour chacun des indicateurs de capital afin de répondre aux besoins des décideurs. Il prêtera une plus grande attention aux

indicateurs pour lesquels des recherches plus approfondies permettront vraisemblablement d'améliorer les notions et méthodes statistiques.

54. Le groupe d'étude a tenu sa première réunion à Genève les 23 et 24 septembre 2009. Y étaient conviés des experts et des représentants d'EUROSTAT, de la Commission européenne, de la Banque mondiale, de la Division du développement durable de l'ONU, de la CEE et de l'OCDE. Les travaux du groupe d'étude seront étroitement liés à des travaux entrepris en parallèle par d'autres entités, tels que les récentes recommandations formulées dans le rapport de la Commission Stiglitz, l'initiative de la Commission européenne intitulée « Le PIB et au-delà » et le projet de l'OCDE sur la mesure du progrès des sociétés.

7. Groupe d'étude intersectoriel de la CEE sur les indicateurs de l'environnement

55. Deux comités sectoriels de la CEE – le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens – ont créé le groupe d'étude sur les indicateurs de l'environnement en 2009. L'objectif principal de cette initiative commune était d'améliorer la production de données sur l'environnement et de promouvoir la comparabilité des statistiques de l'environnement dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale et dans les pays d'Europe du Sud. Les participants à la première réunion du groupe d'étude, qui a eu lieu à Genève en septembre 2009, ont échangé des données d'expérience concernant la production d'indicateurs dans des domaines tels que la pollution atmosphérique, l'énergie, l'eau potable et les déchets. La Division de statistique de l'ONU a également participé aux travaux. Le groupe d'étude continuera à examiner les indicateurs en 2010.

8. Activités de la Commission économique pour l'Europe relatives aux statistiques des changements climatiques

56. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens s'est penché sur les activités relatives aux statistiques des changements climatiques pouvant éventuellement être entreprises. Il a demandé au secrétariat de la CEE d'examiner à quel point les instituts nationaux de statistique s'associaient aux activités touchant les changements climatiques et la compilation des inventaires des gaz à effet de serre. À cet égard, le secrétariat de la CEE lancera une enquête auprès des membres de la Conférence au printemps 2010, en coopération avec EUROSTAT et la Division de statistique de l'ONU. Il s'agira de recenser les préoccupations et les besoins communs à traiter à l'échelon international. Le secrétariat a également été invité à explorer la possibilité de s'associer aux activités de la CEE qui ont un rapport avec les changements climatiques, telles que les transports, l'énergie, la sylviculture et le logement, éventuellement aux côtés d'autres comités sectoriels de la Commission économique pour l'Europe. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examinera de nouveau le travail de la Conférence dans ce domaine lors de sa réunion de novembre 2010.

IV. Établissement des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau et mise en application du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau

57. On trouvera dans la section A ci-après une description des progrès accomplis dans la rédaction des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, qui sont désormais prêtes et seront soumises au Comité d'experts par la Division de statistique de l'ONU et de là à la Commission de statistique à des fins d'adoption. Si le Comité d'experts les approuve, les recommandations seront présentées à la Commission dans un document d'information, à sa quarante et unième session. La section B ci-après est consacrée à une évaluation de la mise en application du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau (SCEE-RE) depuis son adoption comme norme statistique internationale provisoire par la Commission de statistique à sa trente-huitième session en 2007.

A. Rédaction des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

58. La Division de statistique de l'ONU a mis au point les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau dans le cadre de son programme de travail régulier tendant à aider les pays à mettre en place et à renforcer un système d'information qui aille dans le sens de la gestion intégrée des ressources en eau. Les recommandations visent : a) à étayer la collecte, la compilation et la diffusion de statistiques comparables à l'échelon international; b) à faciliter la mise en œuvre du SCEE-RE; et c) à fournir l'information nécessaire pour obtenir des indicateurs cohérents et harmonisés dans le temps et d'un pays à un autre soit directement à partir d'une liste convenue de données soit à partir des données compilées dans le cadre du SCEE-RE.

59. Les recommandations portent sur une liste d'éléments supplémentaires qui couvrent une vaste gamme de statistiques nécessaires pour remplir les tableaux standard du SCEE-RE, répondre aux questionnaires internationaux, compiler des indicateurs internationaux et répondre à d'autres besoins.

1. Structure des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

60. Les recommandations sont organisées en deux parties. La première partie est consacrée aux principales notions, notamment les définitions et les classifications des unités statistiques relatives à l'eau et une liste des données recommandées que les pays sont encouragés à compiler. La deuxième partie définit des orientations générales relatives à la collecte et à la compilation des statistiques de l'eau, en particulier les sources de données, la qualité des données, les stratégies de collecte de données et la diffusion. Des annexes fournissent des informations de référence supplémentaires, telles que les données supplémentaires, les liens entre les données et les tableaux standard du SCEE-RE, les liens entre les données et les indicateurs

relatifs à l'eau communément utilisés et les liens entre les données et les questionnaires internationaux sur l'eau.

61. La structure des recommandations est la suivante :

Introduction

Partie I

Chapitre I. Portée des statistiques de l'eau

Chapitre II. Principales notions et principaux cadres

Chapitre III. Unités statistiques et classifications

Chapitre IV. Données sur l'eau

Partie II

Chapitre V. Stratégie de collecte de données

Chapitre VI. Sources de données et méthodes

Chapitre VII. Métadonnées et qualité des données

Chapitre VIII. Diffusion des données

Annexes

62. La structure est proche de celle utilisée dans d'autres recommandations internationales adoptées récemment, par exemple les recommandations internationales concernant les statistiques industrielles et les recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution, mais elle a été adaptée aux besoins des statistiques de l'eau.

63. Le SCEE-RE et les recommandations internationales seront accompagnés de lignes directrices concernant la collecte et l'établissement des données, qui seront fondés sur des pratiques de référence et des exemples tirés des pays. Il est prévu que les lignes directrices fassent partie d'une base de connaissances disponible sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU, ce qui en facilitera la mise à jour et la consultation. La base de connaissances tirera parti d'éléments existant déjà sur le site de la Division, tels que les publications relatives aux comptes économiques et environnementaux et la base de connaissances sur les statistiques économiques.

64. Le SCEE-RE, les recommandations internationales et les lignes directrices sur l'établissement des données faciliteront l'harmonisation de la définition, de la présentation, de l'établissement, de l'analyse et de la description des statistiques de l'eau.

2. Mise au point des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau

65. Œuvrant sous l'égide du Comité d'experts, la Division de statistique de l'ONU a établi les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau dans le cadre de son programme de travail et a tenu le Comité d'experts et la Commission de statistique régulièrement informés de l'état d'avancement de ses travaux. Elle a convié un groupe de référence, composé d'experts des statistiques de l'eau et de la comptabilité de l'eau représentant des instituts nationaux de statistique et de représentants de ministères et d'organisations internationales s'occupant des

questions relatives à l'eau, à formuler des observations sur la première ébauche de la partie I et sur le chapitre consacré aux indicateurs dans la partie II en juillet-août 2008.

66. Un groupe d'experts a examiné la deuxième ébauche de la partie I, y compris les observations formulées par le groupe de référence, et la première ébauche de quelques chapitres de la partie II lors d'une réunion tenue à New York du 4 au 6 novembre 2008. Le groupe réunissait des experts des statistiques de l'eau et de la comptabilité de l'eau représentant des pays et des organisations internationales.

67. Le groupe a estimé que trois questions méritaient d'être approfondies : la terminologie et les définitions relatives aux eaux usées, l'ajout des réserves d'eau dans le sol dans la liste des données recommandées, et la comptabilisation des eaux conservées dans des réservoirs artificiels. On a établi des documents de synthèse sur ces questions et un accord s'est dégagé concernant la terminologie, la question des réserves d'eau dans le sol a été ajoutée à la liste des données recommandées et un document de synthèse a été établi pour examen à la quatorzième réunion du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale. La dernière question n'a pas d'incidence sur les recommandations internationales, mais en a sur le SCEE.

68. Tenant compte des observations faites précédemment, le groupe d'experts a établi et revu une nouvelle ébauche des recommandations en juillet-août 2009, qui a été diffusée à des fins de consultations internationales en octobre-novembre 2009 en vue de garantir sa pertinence, sa validité et la faisabilité de son application. Le projet final et les observations issues des consultations internationales seront soumis au Comité d'experts pour approbation, puis à la Commission de statistique, à sa quarante et unième session, afin qu'elle adopte la partie I, qui constitue les recommandations internationales proprement dites, et fasse sienne la partie II, qui définit des orientations supplémentaires.

69. Les recommandations internationales servent plusieurs buts. On a veillé tout particulièrement à prendre en considération les besoins des différents groupes, notamment en ce qui concerne la liste des données et des données supplémentaires recommandées.

B. Obstacles à la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau et voie à suivre

70. À sa quatrième réunion en juin 2009, le Comité d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Des représentants du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, d'ONU-Eau, du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement, de l'initiative Global Annual Assessment of Sanitation and Drinking-Water, du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement créé par le Secrétaire général et des commissions régionales ont participé aux débats sur le programme de mise en œuvre. Toute une série de supports (exposés, données d'expérience émanant des pays et exercices) a

été mise au point afin d'expliquer les principales notions, les sources de données et les méthodes. Un document³ décrit l'état de la mise en œuvre de façon approfondie.

1. Obstacles rencontrés dans la mise en œuvre

71. L'évaluation mondiale aux fins de l'établissement de statistiques de l'eau et de la comptabilité de l'eau⁴ montre que le nombre de pays qui établissent des comptes sur l'eau est passé de 22 à 33 en deux ans et que 11 autres pays envisagent d'appliquer prochainement le Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau. Trois grands obstacles ont été recensés : a) la mauvaise connaissance du Système; b) les difficultés liées aux mécanismes institutionnels; et c) les problèmes relatifs au manque de données. Néanmoins, les visites de pays et les ateliers de formation ont prouvé qu'il était possible pour quelques pays de remplir très rapidement les tableaux relatifs à l'approvisionnement et à l'utilisation.

72. Les problèmes les plus pressants ont trait au manque de données, point qui a été mis en évidence à l'occasion du cinquième Forum mondial de l'eau. Les participants au Forum ont également estimé que le SCEE-RE représentait l'une des voies à suivre et ont noté qu'il fallait une direction énergique qui permette aux mécanismes juridiques et institutionnels de collecter, d'intégrer et de diffuser les données.

73. De nombreux organismes participent généralement à la gestion de l'eau et à la production de données sur l'eau, ce qui crée des problèmes de coordination et soulève des difficultés juridiques, institutionnelles et techniques et des difficultés liées aux différences d'ordre théorique ou terminologique.

2. Promotion du Système de comptabilité économique et environnementale en matière de ressources en eau

74. Les activités de promotion ont permis à tous ceux qui s'intéressent au secteur de l'eau de comprendre que le SCEE-RE était une voie à explorer, encore qu'il faille intensifier les activités de sensibilisation.

75. Les efforts se poursuivent pour démontrer l'utilité que ce Système peut avoir pour les décideurs. Il est proposé que la Division de statistique de l'ONU, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mettent au point une publication qui explique brièvement les principales notions, donne quelques exemples relatifs à tel ou tel pays et aborde des questions de politique générale. Elle pourrait être publiée par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, la Division de statistique et les organismes régionaux et présentée à l'occasion de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm en 2010.

³ Disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/UNCEEA-4-16.pdf>.

⁴ Voir le document intitulé *Report on the Global Assessment for Water Statistics and Accounts* à l'adresse suivante: <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/assessment.asp>.

3. Programmes de collecte de données

76. Un certain nombre d'entités, telles que la Division de statistique, le PNUE, l'OCDE, EUROSTAT, l'Agence européenne pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), collectent et compilent des données sur l'eau émanant des pays ou concernant les pays. Malgré une forte demande, les données disponibles à l'échelle mondiale sont rares, voire en recul dans certains pays⁵.

77. Tous les deux ans, la Division de statistique et le PNUE envoient des questionnaires internationaux sur l'eau qui couvrent les pays qui n'appartiennent pas à l'OCDE et les pays dont s'occupent l'OCDE et EUROSTAT. Les taux de réponse au questionnaire de la Division de statistique et du PNUE sont faibles et les données incomplètes. Les données provenant du questionnaire de l'OCDE et d'EUROSTAT sont elles aussi incomplètes⁶. Seuls quelques-uns des tableaux standard du SCEE-RE peuvent être produits à partir de ce questionnaire. Cependant, il serait relativement aisé d'harmoniser les questionnaires avec la terminologie et les définitions des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau, puisque celles-ci cadrent parfaitement avec les définitions et les notions du SCEE-RE.

78. Il convient d'examiner d'autres activités de collecte de données sur l'eau, telles que l'initiative Global Annual Assessment of Sanitation and Drinking-Water (GLAAS)⁷, afin de s'assurer qu'elles cadrent avec le Système de comptabilité, l'objectif étant de les harmoniser à long terme. La terminologie et les définitions comprennent des renseignements financiers sur les industries d'approvisionnement en eau et d'épuration des eaux usées. Il faudrait examiner les programmes de collecte de données aux plans régional et international afin de vérifier qu'ils contribuent à la production de série de données plus complètes ou qu'ils aident à combler des lacunes.

79. Le rapport de 2008 de GLAAS met en avant l'idée d'un mécanisme mondial de communication périodique de l'information qui aide à mieux asseoir les politiques des pouvoirs publics dans les secteurs de l'assainissement et de l'eau potable. L'étude pilote a fait apparaître de nombreux problèmes dans les données existantes.

80. Deux groupes coordonnés par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau se sont intéressés à la façon d'améliorer la disponibilité des indicateurs sur l'eau⁸. Ils ont plus particulièrement axé leurs travaux sur le recensement des données qui présentent un intérêt pour les indicateurs du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, mais ont aussi étudié comment améliorer les données dans les pays à long terme.

⁵ Voir le troisième *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* : <http://webworld.unesco.org/water/wwap/wwdr/wwdr3/tableofcontents.shtml>.

⁶ Voir *Water Resources Across Europe* : http://www.eea.europa.eu/publications/water-resources-across-europe/at_download/file.

⁷ Voir *The Global Annual Assessment of Sanitation and Drinking-Water* : http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/en/.

⁸ Groupe d'experts sur les indicateurs, le suivi et les bases de données et groupe d'étude sur les indicateurs.

4. La voie à suivre

81. Les organismes internationaux et les pays doivent œuvrer ensemble afin de mieux faire connaître les recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau et le SCEE-RE et de renforcer les capacités des pays d'appliquer les recommandations et le Système de comptabilité. Il faudra mobiliser des ressources appréciables dans de nombreux pays.

82. Le problème de la disponibilité des données est bien connu. Il semblerait qu'un groupe de pays et d'organismes régionaux et internationaux soient prêts à y remédier, mais qu'il n'y ait pas de mécanisme prévu à cet effet. Un réseau d'experts, opérant sous les auspices du Comité d'experts et faisant fond sur les travaux du groupe d'étude et du groupe d'experts du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau ainsi que sur ceux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques de l'eau et sur ceux du sous-groupe du Groupe de Londres chargé de l'eau, serait une première étape sur la voie de la création de pareil mécanisme.

V. Points à examiner

83. **La Commission de statistique souhaitera peut-être exprimer son opinion sur :**

a) **Le mandat, le mode de fonctionnement, les attributions et le programme de travail du Comité d'experts (sect. II);**

b) **Les progrès accomplis en ce qui concerne la révision du SCEE et les travaux futurs;**

c) **L'élaboration des recommandations internationales concernant les statistiques de l'eau (partie I) et des orientations supplémentaires (partie II).**